



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Les semaines de l'engagement lycééen

**Du 16 septembre au 5 octobre 2024**



Renseignez-vous auprès des élus  
au conseil de la vie lycéenne, vos professeurs,  
votre CPE et votre proviseur !

[education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr) #VieLyceenne

Tous  
concernés :  
**engage-toi !**

CVL :  
conseil  
de vie lycéenne

MDL :  
maison  
des lycéens

éco-délégué

### Construis ton projet :

- > éco-responsable ;
- > solidaire ;
- > culturel ;
- > sportif ;
- > festif.

### Exprime-toi :

- > web radio ;
- > journal ;
- > web TV ;
- > radio ;
- > conseil d'administration ;
- > comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement ;
- > groupes de travail.

### Développe tes compétences :

- > autonomie ;
- > gestion associative ;
- > travail d'équipe ;
- > innovation, création ;
- > coopération ;
- > capacité d'adaptation ;
- > esprit critique.

### Lutte contre le harcèlement :

- > formation ambassadeurs ;
- > mise en place d'un réseau ;
- > information et sensibilisation ;
- > actions pour l'égalité, la fraternité.

### Partage ton opinion :

- > organisation du temps scolaire ;
- > soutien/aide aux élèves ;
- > échanges linguistiques ;
- > santé, hygiène, sécurité ;
- > activités sportives, culturelles ;
- > vie lycéenne ;
- > développement durable et biodiversité ;
- > règlement intérieur ;
- > parité, égalité filles-garçons.

### Poursuis ton engagement :

- > conseil académique de la vie lycéenne ;
- > Conseil national de la vie lycéenne ;
- > Conseil supérieur de l'éducation.

## Viens nous voir !

#### Les lycéens déjà engagés :

- > membres MDL ;
- > élus CVL et/ou CAVL\* ;
- > éco-délégués.

#### Les adultes référents :

- > référent vie lycéenne ;
- > CPE ;
- > personnels membres du CVL ;
- > enseignants.

\*CAVL : conseil académique de vie lycéenne

## OÙ TROUVER DES INFORMATIONS ?

- > Le portail de la vie lycéenne : [www.education.gouv.fr/vie-lyceenne](http://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne)
- > Le site Éduscol, rubrique « vie des écoles et des établissements/citoyenneté » : [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr)
- > Le site de la vie lycéenne de votre académie
- > Twitter : [@VieLyceenne](https://twitter.com/VieLyceenne)
- > Instagram : [@democratie\\_scolaire](https://www.instagram.com/democratie_scolaire)